

Combien seront-elles au prochain parlement?

Autor(en): **Charmillot, Liliane**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura**

Band (Jahr): - **(1982)**

Heft 3: **Formation professionnelle**

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-349425>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Combien seront-elles au prochain Parlement ?

Telle était la question que l'on se posait à la veille des élections cantonales d'octobre 1982. Aujourd'hui, les jeux sont faits. Il ne reste plus qu'à faire le bilan et tirer les conclusions qui s'imposent.

En 1978 : le PDC obtenait 2 députées et 1 députée suppléante;
le PS : 1 députée
le PCSI : 1 députée et 1 députée suppléante;
le POP : 1 députée suppléante

En 1982 : le PDC obtient 4 députées et 2 députées suppléantes;
le PS : 1 députée
le PCSI : 1 députée suppléante.

On peut donc constater que le PDC double son nombre de députées et de députées suppléantes et assure ainsi une représentation féminine dans tous les districts. (Si tous les partis en avaient fait autant!...). Le PS reste sur ses positions. Quant au PCSI, il perd une députée et le POP perd une députée suppléante. Le grand absent reste le PLR qui, ni en 1978 ni en 1982, n'arrive à faire une place aux femmes.

Quelles sont les causes d'une si lente évolution ?

Il n'y a que 14 ans que les femmes jurassiennes connaissent le droit de vote et d'éligibilité. Or, les mentalités évoluent très lentement et il faudra quelques décennies encore pour que, dans l'esprit de certains citoyens, on arrive à faire confiance aux femmes.

Durant la dernière campagne, on a pu entendre, à plusieurs reprises, de braves "vieux" (pas nécessairement d'âge) dire : "D'abord, je biffe les femmes et ensuite je choisis." Des femmes ont

très certainement tenu le même langage !

On peut supposer que les féministes, à l'opposé, ont également tenu ce langage, mais inversé. Le résultat des urnes fait apparaître, qu'entre ces deux extrêmes, la vérité se situe quelque part à 1/3 du raisonnement des "vieux". C'est dire que le travail est encore immense et la lutte longue pour conquérir la place qui revient de droit à la femme, en vertu du principe de l'égalité et de l'équité.

La politique est un art et, comme dans bien d'autres domaines, il faut s'y exercer pour montrer ses capacités. Dans la mesure où les hommes acceptent plus ces tâches ménagères qui n'ont pas de nom, les femmes pourront se libérer et démontrer leurs capacités dans la vie publique. Electeurs et électrices ne s'y sont d'ailleurs pas trompés lors des dernières élections.

Liliane Charmillot
Présidente du Parlement jurassien

* * * * *

Une volonté d'égalité qui ne se concrétise pas...

La Commission fédérale pour les questions féminines dans son premier rapport "Société et économie" sur la Situation de la femme en Suisse établissait en 1979 à 8,2 % la moyenne suisse de représentation féminine dans les Parlements cantonaux. A l'époque, le Jura se situait nettement en dessous de cette moyenne avec 6,7 % de femmes sur l'ensemble des députés, aujourd'hui la proportion est de 8,3 %... Mais la moyenne suisse s'est probablement élevée aussi au fur et à mesure des renouvellements des législatifs cantonaux.

Dans son rapport, la Commission fédérale relève : "Il est intéressant de noter que dans 4 des 5 cantons qui ont instauré le droit de vote féminin avant 1971 (BS, BL, VD, GE) la représentation des femmes dé-